



VILLE DE WIZERNES



ARRÊTE DU MAIRE



Modification du
régime de circulation
Rue H. Lévy Ullmann

N° 2023 - 60

Nous, Maire de la Commune de WIZERNES

VU,

- Le Code de de la route.
- Le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L.2213-2.

CONSIDERANT,

- Les récents travaux de sécurisation aux abords du groupe scolaire et notamment le remplacement des feux au carrefour de la rue Bernard Chochoy,

ARRETONS



A compter du jeudi 27 juillet 2023

Rue Henri Lévy Ullmann

(De l'intersection avec la rue du Foyer à l'intersection avec la rue des Ecoles)

- Article 1^{er} : La circulation se fera dans le sens place Jean Jaurès rue Louis Braille.
- Article 2 : L'interdiction de tourner à droite en sortant de la résidence Marie Curie sera remplacée par une interdiction de tourner à gauche.
- Article 3 : Le stationnement et l'arrêt de tous véhicules seront interdits dans la partie comprise entre l'accès à la résidence Marie curie et l'intersection avec la rue des Ecoles.
- Article 4 : Les dispositions du présent arrêté sont rappelées aux usagers par la mise en place de panneaux de signalisation réglementaire.
- Article 5 : Le Maire et les services de la Mairie, les services de Police et de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Wizernes, le 26 juillet 2023
Le Maire,



Pierre EVRARD.